

Songez à un homme faisant partie d'un gouvernement, songez à un homme soumettant au parlement une résolution entraînant une dépense de plusieurs centaines de mille piastres, lequel, dans le même temps, n'a pas assez de courage pour dire à ses collègues : Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, vous devriez au moins me respecter, et si vous ne me respectez pas, je vais me séparer de vous. Voilà la position qu'il aurait dû prendre. Au lieu de cela, on s'humilie et l'on cède à toutes sortes de esntiments, et l'on prend part à ces piques, niques que nous avons eus dans la tour.

Je vous dis que le seul endroit où l'on puisse obtenir la prohibition est ici même, dans cette Chambre. Que valent ces demi-promesses que nous avons eues du chef du gouvernement ? Il nous a affirmé qu'il existait une entente. Pourquoi n'est-il pas venu bravement de l'avant et dire au peuple quelle était cette entente ? Pourquoi a-t-il continué de lui laisser supposer que cette cause réussirait, que les électeurs luttaient pour un grand principe et que leur lutte serait probablement couronnée de succès ? Au lieu de cela, il les promène d'étape en étape.

Et le ministre de l'Agriculture là, dans sa propre province, sous ses propres yeux, à sa propre porte pour ainsi dire, permet à ses collègues de le frapper à coups de couteau à droite et à gauche. J'affirme, M. l'Orateur, qu'un homme qui endure les insultes dirigées contre le ministre de l'Agriculture d'abord à Valleyfield par l'honorable député de Verchères et Chambly (M. Geoffrion), et plus tard par ses autres collègues est digne de pitié. Je dois dire que je ne peux m'empêcher de regretter sincèrement le manque évident de respect de la part de ses collègues.

Je vous dirai, M. l'Orateur, que si j'étais membre d'un gouvernement, et représentant une certaine province, et que le gouvernement se fût réuni dans la salle du conseil, eût délibéré sur une résolution approuvée par le gouvernement, et sur une question qui serait mon idée favorite, la base sacrée de mon droit à la confiance publique, et que mes collègues m'eussent tourné le dos et m'eussent frappé d'un coup de couteau, pensez-vous que je demeurerais dans leur compagnie ? Bien sûr que non. Je dis que la seule raison pourquoi l'honorable monsieur reste à son poste, c'est que son courage l'a déserté, si jamais il en a eu, et qu'il soupire après les \$7,000 ou \$8,000 par année.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE :
Bravo !

M. POPE : L'honorable ministre peut bien dire : Bravo ! Je le répète moi-même : Bravo !

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE :
Vous êtes bien plat.

M. POPE : Oui, tout comme vous. Maintenant, M. l'Orateur, passons au vote. C'est

une excuse excessivement faible. Il y a eu 23 pour 100 du vote total enregistré en faveur de la prohibition, comparés aux 28 pour 100 des votes qui ont porté l'honorable monsieur au pouvoir, soit une différence de 5 pour 100. L'honorable monsieur est prêt à avaler une insulte pour 5 pour 100.

Maintenant, M. l'Orateur, on a donné au ministre de l'Agriculture beaucoup de crédit, ainsi qu'il a été mentionné dans le discours du premier ministre, par rapport au système d'entrepôts frigorifiques. L'année dernière, j'ai exprimé mon opinion quant à ce système adopté par le ministre de l'Agriculture. D'abord, l'honorable ministre ne mérite pas le crédit d'avoir créé ce système, mais il a droit au crédit, si mérite il y a en cela, d'avoir adopté un système inauguré par son prédécesseur. Je dois dire à ce sujet que je n'approuve pas, non seulement la politique suivie par l'honorable monsieur, mais encore la politique qui a été inaugurée par l'honorable monsieur qui l'a précédé. De toutes les contrées de l'univers, en proportion de sa population, le Canada fait les plus grandes exportations de produits agricoles périssables, le commerce d'exportation le plus considérable de toutes les colonies qui expédient en Angleterre et en Europe des produits d'une nature périssable, mais je puis dire que nous sommes le seul pays qui ne possède pas, et n'a pas possédé depuis nombre d'années un système de première classe d'entrepôts frigorifiques capables de transporter les denrées dans la condition la plus parfaite.

Si l'honorable monsieur avait eu le désir de se rendre célèbre, s'il avait été désireux, comme il l'est sans doute, d'obtenir une certaine réputation pour avoir fait surgir une idée, il aurait employé pour les fins de ce système frigorifique quelques-uns des meilleurs navires dont on se sert dans le monde pour cet objet.

Maintenant, si c'est une bonne chose de transporter, cette année, une tonne ou 20 tonnes ou 50 tonnes, ce serait un progrès beaucoup plus rapide, et un bien meilleur avantage de transporter des milliers de tonnes. Il n'y a aucune raison quelconque pour laquelle l'honorable monsieur n'aurait pas dû employer quelques-unes des meilleures lignes de steamers du monde, avec des capitaines et des équipages ayant toute l'expérience voulue pour la mise en opération des entrepôts frigorifiques. De sorte que, au lieu de dire qu'ils ont progressé d'une manière digne d'un gouvernement qui est arrivé au pouvoir en s'attribuant tant de mérite, je déclare que leur progrès a été lent, tardif, et si l'on comparait notre système avec celui de l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Sud, l'Afrique, ou tout autre pays, on se moquerait du système frigorifique du Canada. Il n'est rien comparé à ceux des autres pays.

Ensuite, le premier ministre a mentionné une autre chose pour laquelle il réclame beaucoup de crédit, c'est que par suite de